

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

MILANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII. Montreal, Vendredi, 6 Octobre 1848. No. 7.

LETRE PASTORALE

DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL POUR ANNONCER ET RÉGLER LA CÉRÉMONIE DE LA TRANSLATION DE LA NOUVELLE STATUE DE BONSECOURS SPÉCIALEMENT DEDICÉE POUR LES NAVIGATEURS.

IGNACE BOURGET, par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du St. Siège Apostolique, Evêque de Montréal, etc, etc.

Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés et à tous les Fidèles de Notre Diocèse, SALUT ET BÉNÉDICTIONS EN NOTRE SEIGNEUR JESUS-CHRIST.

Nous vous écrivons cette lettre, N. T. C. F., pour vous annoncer que le six octobre prochain vers les neuf heures du matin, Nous ferons à Bonsecours la Translation d'une nouvelle Statue de la B. Vierge Marie, et pour régler l'ordre de cette Cérémonie.

Vous nous rappelez bien, et vous n'oubliez jamais sans doute N. T. C. F. l'auguste Solennité de vingt-un mai dernier, dans laquelle nous couronnâmes avec tant de pompe et transportâmes ensuite en si grand triomphe, la Statue qui devait remplacer la sainte Image de N. D. de Bonsecours, qu'une main sacrilège avait ravie à notre piété. Et pourriez-vous oublier cette pieuse et pieuse Cérémonie, lorsque nos vœux sont encore pour ainsi dire embrasés de l'encens de nos louanges, et toute imprégnés de célestes bénédictions. D'ailleurs vous savez tous comment cette Image est devenue l'instrument des divines Miséricordes depuis ce jour fortuné.

Comme nous avons souverainement à cœur de rendre à la sainte Chapelle de Bonsecours tous les honneurs qui la rendaient si chère à nos pères, Nous allons procéder à la Cérémonie de la translation de la nouvelle Statue qui remplacera un tableau de la Ste Vierge, autrefois exposé sur la façade de la Sacristie, donnant sur le Port, comme pour inviter tous ceux qui y entraient ou en sortaient à mettre en elle toute leur confiance.

Nous aimons à vous faire part ici, N. T. C. F., de quelques-unes des raisons qui nous portent à faire maintenant l'inauguration de cette Statue, et nous croyons intéresser votre piété en vous indiquant l'ordre que nous allons suivre dans cette Cérémonie.

D'abord nous choisissons le six octobre, pour élever ce nouveau monument à la gloire de l'auguste Patronne de Montréal, parce que c'est le jour anniversaire de la solennelle plantation de la croix du mont St. Hilire par le Vénérable Evêque de Nancy dont le nom seul rappelle à nos cœurs tant de grands et de doux souvenirs. Ce jour est d'ailleurs celui qui favorise le mieux le zèle des Propriétaires et Capitaines des vaisseaux Catholiques, qui saisissent avec empressement cette occasion de prouver publiquement leur vénération pour Marie, et de procurer à leurs concitoyens la consolation d'un nouveau spectacle religieux. Il se fera à la Cathédrale et à Bonsecours les jours qui précéderont cette Cérémonie, des prières particulières, afin que Dieu ait pour agréables les nouveaux honneurs que nous allons rendre à sa Mère.

Ce sera sur notre majestueux Ploève que se déploiera cette fois la pompe d'une de nos imposantes Cérémonies. Vous en saisirez parfaitement la raison, et vous comprendrez que les Fleuves et les mers doivent s'unir à la terre, pour publier la gloire de celle qui a mis au monde le créateur de toutes choses. *Quam terra, Pontus, sidera colunt... claustrum Maria bijulat.* Cette nouvelle Statue sera placée avec respect au lieu le plus éminent et le plus visible de la Chapelle de Bonsecours, pour que tous se rappellent en la voyant, que l'humble Vieige de Nazareth, qui a nourri de son lait sacré celui qui fait vivre toutes les créatures, est élevée au-dessus de tous les astres; et que de là elle règne en souveraine sur cette ville et ce Diocèse: *O gloriosa Domina, excelsa super sidera.*

Cette Reine pleine de bonté nous apparaîtra debout: *Asisti Regina.* C'est pour nous montrer qu'elle sera toujours prête à venir à notre secours. Ses yeux, dans lesquels se peignent toutes les grâces de la miséricorde, seront continuellement ouverts sur nos besoins et fixés sur cette terre qui lui est consacrée et qui lui appartient à tant de titres. Ah! ce sera pour voir tout nos maux, et être vraiment pour nous, malheureux enfants d'Adam, la Dame de Bonsecours: *Auxilium Christianorum... illos tuos miseriores oculos ad nos convertit.* les mains pleines de bénédictions seront nuit et jour tendues vers ses enfants qui habitent cette vallée de larmes. Oh! Ce sera pour les recevoir avec la tendresse d'une mère, chaque fois qu'ils viendront se jeter dans ses bras pour lui faire entendre ce cri de confiance: *sancta Maria succurre miseris.* Sa tête sera couronnée d'étoiles, comme la glorieuse Dame, que vit St. Jean dans l'Apocalypse; c'est qu'en effet elle est l'étoile de la mer et l'espérance du navigateur. Aussi la saluera-t-il avec de doux transports et lui fera-t-il son adieu et son bonjour chaque fois qu'il abordera ou quittera le port: *Ave Maria Stella.* Ce sera le premier objet que découvrira de loin l'œil de l'étranger, et s'il cherche à connaître ce que signifie cet objet, sa louable curiosité sera satisfaite en lisant ces mots: *Maria protège ce lieu, Marianopolis Tutela;* et s'il veut savoir à quel titre, Marie elle-même le lui dira en lui expliquant l'inscription: *Posuerunt me Custodem;* ceux qui il y a deux siècles, touchèrent ce rivage, et y fondèrent cette ville, m'en confièrent la garde.

Enfin il est quelque chose qui nous presse intérieurement de faire cette Cérémonie, avant la clôture de la navigation, et nous allons encore vous faire part de notre pensée. Vous savez N. T. C. F. que la terrible maladie du choléra, qui nous visita en 1832 et 34, fait encore dans l'ancien monde d'affreux ravages. Nous serions fâché de jeter dans vos cœurs de fausses alarmes, en vous annonçant une troisième visite de cet épouvantable fléau. Toute fois nous ne pouvons dissimuler que la marche de cette désolante épidémie est aujourd'hui ce qu'elle fut autrefois. Nous avons donc, non pas à nous laisser aller à des craintes puériles, mais à prendre de sages précautions pour tenir éloigné de nous ce fléau dévastateur.

A la vue du péril, qui menace la ville et les campagnes aux approches de quelque maladie contagieuse de vigilants magistrats ne manquent pas de faire dessécher les marais infects, d'assainir tous les lieux qui pourraient être le théâtre de la désolation et de prendre enfin de sages mesures, pour mettre autant qu'ils le peuvent, une barrière impénétrable à l'épidémie.

Il est pour tout pasteur un devoir bien autrement rigoureux à remplir dans les temps de désolation, c'est celui de s'annuler pour son troupeau, et en même temps de travailler de toutes ses forces à lui faire produire de dignes fruits de pénitence. Car c'est en vain que l'homme veille à la garde de la ville, si Dieu lui-même n'en prend soin: *Nisi dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam.* Ceci s'applique surtout à la maladie dont nous avons à nous préserver, puisque les plus habiles médecins n'ont pu jusqu'ici l'assujettir aux règles de l'art; et que pour cette raison elle est justement regardée comme un de ces fléaux que Dieu tire de temps en temps du trésor de ses vengeances, pour punir son peuple coupable, et l'obliger d'entrer dans les voies de la justice. Or, un des moyens que nous avons à prendre pour nous rendre le ciel favorable dans le danger que nous courons, c'est de recourir à Marie: *In periculis... Mariam invoca,* nous dit St. Bernard. Ce fut par ce moyen que plusieurs villes, entre autres celle de Lyon, si célèbre par son pèlerinage de N. D. de Fourvières, furent il y a peu d'années préservées du choléra, qui faisait dans les pays environnants d'affreux ravages. Ne pourrions-nous pas espérer que N. D. de Bonsecours éloignera de nous une si funeste contagion, si nous recourons à elle avec la même confiance, et si nous l'honorons avec la même piété. Nous avons pour cela N. T. C. F. toute la saison d'hiver, pour aller lui rendre nos devoirs dans le sanctuaire qu'elle a choisi pour exercer ses grandes miséricordes.

Mais souvenons-nous qu'il ne suffit pas d'honorer Marie du bout des lèvres, pour apaiser le ciel irrité, par tant de scandales qui régiment parmi nous, et qu'il faut nécessairement y joindre des œuvres de justice. Travaillons donc tous ensemble N. T. C. F. à faire tomber ces auberges scandaleuses et ces maisons de libertinage, beaucoup plus capables d'introduire parmi nous la peste et la mort que l'air empesté qui s'exhale des lieux marécageux. Bannissons de nos sociétés ces parties de plaisir, ces jeux, ces bals, ces veillées, seul à seul, où régnent la licence des paroles et l'indécence des parures. Ayons horreur de ces blasphèmes exécrables qui écrient vengeance au ciel, et attirent sur la terre les malédictions du Seigneur, qui nous assure que celui qui prendra son nom en vain ne demeurera pas impuni. Prévenons les sacrilèges avec foi: assistons aux saints offices avec piété; soulageons les pauvres avec amour, favorisons toutes ces belles sociétés que la Religion a formées pour nous donner le moyen de racheter nos péchés par d'abondantes aumônes. Que de bien vous pouvez faire N. T. C. F. en vous agrégeant aux Associations de la Propagation, de la Foi et de la tempérance. St. Vincent de Paul, destinées dans l'ordre de la Providence à faire régner dans notre pays la justice et la prospérité.

Pour vous, pieux et bons voyageurs, souvenez-vous que c'est principalement pour vous que nous allons ériger ce monument en dehors de la sainte chapelle de Bonsecours. N'oubliez pas que l'Image de Marie est là pour vous inviter à penser à elle et à l'invoquer avec dévotion dans tous vos besoins. Ne manquez pas d'aller lui rendre vos devoirs en personne dans son sanctuaire chéri. Là vous trouverez des prêtres zélés qui vous annonceront la parole de Dieu, qui entendront vos confessions et vous admettront à sa sainte table. Prenez garde de passer les saints jours de Dimanche et de fête dans l'oisiveté et l'indifférence sous les yeux mêmes de Marie notre Mère. Oh! que vous seriez coupables de vous laisser aller à une pareille négligence; et à quels terribles châtimens ne devriez-vous pas vous attendre en punition d'une pareille indifférence! Faites-vous plutôt un devoir d'assister fréquemment à la messe ainsi qu'aux autres exercices que l'on y fait tous les jours de l'année.

Maintenant O sainte Mère de Dieu, nous volons vers vous, pour nous mettre sous votre protection, pasteurs et fidèles. Ah! ne méprisez pas nos prières; et délivrez-nous de tous les dangers que nous courons sur la mer orageuse de ce monde, Vierge glorieuse et bénite. Amen.

Il sera la présente Lettre Pastorale lue au Prône des Eglises Cathédrale et Paroissiales de notre Diocèse le premier Dimanche, et en chapitre, dans toutes les communautés religieuses, le premier jour libre après sa réception.

Donnée à Montréal, le 23 Septembre, mil huit cent quarante huit, sous notre seing et sceau et le contre-seing de notre Secrétaire.

IC. EVÊQUE DE MONTRÉAL,
PAR MONSIEUR,
URGEL ARCHAMBAULT, Secrétaire ad hoc.

FRANCE.

Paris, le 14 septembre 1848.

Il est désormais impossible au général Cavaignac et à ses ministres de s'appuyer sur le parti que représentaient dans le gouvernement provisoire MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc, Flocon et Albert. Le cabinet a encore pour lui une partie des républicains de la veille; celle qu'on appelle avec quelque raison, la coterie du National; mais c'est trop peu, et sous le rapport du nombre, et plus encore sous le rapport du talent et de l'autorité. Il faut donc bien, ou renoncer à la partie et remettre le jeu à d'autres, ou s'appuyer ouvertement sur les hommes que M. Flocon traite de royalistes et de réactionnaires. Cela présente une certaine difficulté. Le général Cavaignac est sincèrement et consciencieusement républicain. Ancien lieutenant des premiers fils de Louis Philippe, il ne se donne pas comme un républicain de la veille; il a, jusqu'à un dernier jour, loyalement et courageusement servi le royaume de juillet; il le déclare à qui veut l'entendre. La république, en outre (et il le dit même à la tribune), n'est encore pour lui qu'un essai; mais à cette époque, il a dévoué tout ce qu'il a d'intelligence, de forces: il y a attaché son nom, c'est-à-dire son honneur, et peut-être sa vie. Chargé de le servir, par l'Assemblée de fonder la république, il restera attaché à sa consigne comme un brave et fidèle soldat; le soupçon même serait pour lui, à cet égard la plus cruelle des injures, comme la plus grande des injustices.

Comment concilier son mandat tout républicain avec l'appui, demandé ou accepté, des anciens dynastes? Serait-ce donc essayer sincèrement la république, que de remettre ses destinées aux mains de ceux qui, il y a moins d'un an, le déclaraient impossible, impraticable en France? Et cette alliance suspecte est devenue, par les conséquences de l'enquête, le seul moyen de constituer autre chose qu'un gouvernement provisoire, vivant par la grâce de ceux sans lesquels, et contre lesquels il veut vivre!

On a négocié; vingt-cinq à trente des membres les plus influents de l'ancienne gauche ont été réunis dans un des bureaux du palais de l'Assemblée; là le ministre de la guerre leur a déclaré que le gouvernement était décidé à s'appuyer ouvertement sur eux, à leur donner des gages, à les appeler au partage du pouvoir. Il n'exigeait d'eux qu'une chose nécessaire pour calmer les scrupules du président du conseil et répondre d'avance aux commentaires de la malveillance, c'est que leurs chefs saisissent la première occasion de faire entendre à la tribune, une profession de foi républicaine, conçue en termes qui, pour tout homme qui le respecte, ne permettent pas d'élever un doute sur la sincérité avec laquelle ils sont disposés à concourir à l'établissement de la république. Pour des hommes de sens, cela ne pouvait pas être une difficulté. Oui, la république, si elle est possible, si elle consent à vivre au sein de la société actuelle. La république que le suffrage universel, mais non le bouleversement général; la république démocratique et non sociale, voilà ce que nous demandons tous.

Il a donc été convenu, sans le moindre embarras, que satisfaction serait donnée à M. le président du conseil, que M. Thiers et M. O. Barrot seraient leur acte de foi républicain, et déjà par suite, vous avez pu voir le nom de M. Léon de Malleville figurer avec celui de M. Lacrosse sur la liste des vice-présidents de l'Assemblée. Le groupe ministériel qui l'avait écarté jusque là, lui a cette fois assuré une majorité assez forte. En même temps, la rue de Poitiers acceptait de son côté et faisait triompher la candidature de M. Pagnolle.

Ceci nous ramène droit au débat sur le projet de constitution, car on trouvera une occasion plus belle pour une profession de foi. M. Thiers a fait la sienne hier en commençant un discours sur le droit au travail. M. O. Barrot doit aujourd'hui ou demain, suivre son exemple. M. Thiers s'est ex-

primé en termes simples et pleins de convenance. "Mes amis et moi, a-t-il dit nous attachons une grande importance à la constitution qui se discute en ce moment, car nous la croyons appelée à régler l'avenir de notre pays. Nous n'avons pas fait désirer la République."—M. Thiers a repris: "Nous n'avons pas désiré, nous n'avons pas fait la République, mais nous l'acceptons sincèrement, en hommes de bons sens, en honnêtes gens: nous n'avons jamais conspiré, nous ne conspirerons jamais." Et l'immense majorité d'applaudit. M. Flocon semblait être dans un tonneau d'huile bouillante, M. Thiers a continué d'une voix grave, presque émue: "La forme sous laquelle nous avons cherché le bien du pays est brisée; nous le cherchons sous une forme nouvelle avec le même patriotisme, le même dévouement. La liberté garantie contre la double influence des cours et de la rue, une bonne et sage administration de la fortune publique, la grandeur du pays, la dignité dans ses relations extérieures; voilà ce que nous cherchons dans le passé, ce que nous cherchons dans l'avenir."

Un mot des élections, qui, dimanche, combleront les vides faits par les options, les démissions et les bales de juin dans les rangs de l'Assemblée nationale. Celles de Paris nous occupent seules.—La minorité vaincue des républicains rouges se présentera compacte avec trois candidats uniques, MM. Raspail, Cabot et Thoré. Le parti modéré en aura une douzaine et pourrait bien perdre la partie. Je m'en affligerais guère, non que je désire le mal pour arriver au bien, mais MM. Pierre Leroux, Proudhon et Lagrange ne font aucun mal dans l'Assemblée nationale, et ils y font assurément plus de bien que certains candidats conservateurs n'en pourraient faire. Entre ceux-ci et les radicaux, se place encore cette fois la candidature du citoyen Louis Bonaparte. Je ne crois pas à son succès, au moins à Paris, mais il est difficile qu'il ne soit pas élu, au moins en Corse.—Quant à mes candidats, et j'ai l'air de mon vote ne sera pas isolé, les voici: le maréchal Eugène, Arville Poullet et Emile de Camille. Ces noms-là sont connus. Je ne voterai pas pour M. Adam; parce qu'il est fonctionnaire du National.

Je ne voterai ni pour M. Roger (du Nord), ni pour M. Desobry fils, parce que je les crois d'une insignifiance absolue.

Je ne voterai pas pour M. de Boissy, parce que je ne suis pas assez ennemi de M. Marrast, qui présidera certainement encore l'Assemblée le mois prochain.

Le reste ne vaut pas l'honneur d'être cité.

Courrier des E. U.

SICILE.

BOMBARDEMENT DE MESSINE.—Le paquebot de l'Etat le *Tancredi*, venant de Naples, et qui a touché à Messine, a rapporté le 5 à Marseille, des nouvelles très importantes de l'expédition du roi de Naples contre la Sicile.

Voici les détails publiés par les journaux de Marseille:

Le 2 septembre, les Messinois, avertis de l'approche de l'expédition napolitaine, se sont préparés à la repousser. Des barricades furent élevées à toutes les issues de la ville sur la campagne. La population toute entière prit part avec un infatigable enthousiasme à ces travaux de défense. Des milliers de femmes de toutes les conditions, des religieuses mêmes, sous de leurs couvertures se mêlaient aux travailleurs et aux soldats. Jamais on ne vit un élan patriotique plus beau, plus universel. La résolution des Messinois, de se défendre jusqu'à la mort, rappelle les mémorables exemples du même genre que nous a légués l'antiquité. Des groupes nombreux de paysans armés accouraient de tous côtés pour s'associer aux efforts et à la résistance des habitants.

La flotte est arrivée devant Messine le 2 septembre au soir, et le feu contre la ville a été commencé le 3 à six heures du matin, par dix-huit chaloupes-canonnières et par la citadelle; mais les batteries de la ville ont riposté par un feu tellement vil, que les chaloupes-canonnières ont été obligées de se retirer avec des avaries et des pertes importantes.

Elles sont allées ensuite vers Terra-Nova, où elles ont lancé un grand nombre de boulets pour faire évacuer la plage par les volontaires, qui s'y étaient établis avec une batterie; effectivement les Siciliens ont simulé une retraite, après avoir épuisé leurs pièces de canon, et aussitôt les chaloupes-canonnières ont débarqué cinq ou six cents Suisses, qui ont presque tous été massacrés dans un instant, tellement les Siciliens, revenant sur leurs pas, les ont attaqués avec fureur; ils restèrent à terre fait prisonnier. Des hommes armés ont parcouru la ville en portant comme trophées des têtes de Suisses au bout de piques.

Pendant tout ce temps, un feu meurtrier et extrêmement vil a été continué entre la citadelle et la ville.

Jusqu'au départ du *Tancredi*, à deux heures et demie après midi, l'avantage paraissait être du côté des Siciliens, dont l'enthousiasme était toujours croissant.

Plusieurs maisons de la ville étaient incendiées au moment de notre départ.

Le *Tancredi*, en arrivant, s'était placé tout près de la frégate à vapeur française le *Panama*, où se trouvaient les bombes de la citadelle les dépassaient; une bombe a éclaté si près de ce bateau, que les navires de guerre, soit français, soit anglais, ont dû changer de position. Le paquebot *Tancredi* a remorqué plusieurs navires de commerce, qui se trouvaient exposés aux projectiles lancés par la citadelle.

Le restant de la flotte napolitaine était allé mouiller à Reggio; une seule frégate de cinq bateaux à vapeur s'étaient détachés pour venir prendre part au combat; mais les boulets de la ville les ont forcés à se retirer.

Avant notre départ, les chaloupes-canonnières s'étaient abritées derrière la citadelle.

Notre sortie du Faro, le pavillon français a été salué avec enthousiasme par les Siciliens.

On assure que les ambassadeurs français et anglais ont signifié au ministre des affaires étrangères, à Naples, qu'il fallait absolument qu'il envoyât l'ordre à Pescadore de faire cesser les hostilités.

Nous avions pendant le bombardement, dans le port de

Messine, un seul bâtiment. Le feu a vaincu le Panama, à bord de laquelle nos nationaux s'étaient réfugiés.

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 6 OCTOBRE 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.

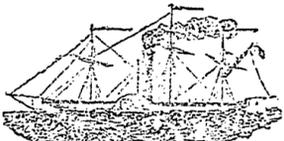
En l'absence de nouvelles locales et d'une polémique pressante, nous ne croyons pouvoir mieux faire que de donner à nos lecteurs d'abondants extraits des journaux d'Europe.

Quant à la France, le tableau qui nous en est présenté n'est pas propre à nous faire envisager sans craintes l'avenir de ce beau pays-là.

Pour l'Italie, la prochaine malhe nous apporter sans doute de graves nouvelles. La guerre sera de nouveau commencée entre Charles-Albert et l'Autriche.

Dans tous les cas, les nouvelles vont être palpitantes d'intérêt, qu'elles nous apportent une déclaration de guerre ou une pacification.

ARRIVEE DU STEAMER



HERMANN.

Le steamer Hermann est arrivé à New-York mercredi soir; il apporte des nouvelles plus récentes de quatre jours.

LE CANADA.

Nous trouvons dans le Sun de Londres du 7 septembre le passage suivant, que nous livrons à la curiosité de nos lecteurs:

Il paraît que les Français sont divisés en deux partis: les Lafontaine et les Popineau. Le parti Popineau grossit chaque jour.

On nous prie d'annoncer que l'Assemblée du comté de Vaudreuil, fixée au 9 courant, est remise au 16; et que, le 18, il doit y en avoir une pour le comté de Chambly.

TORONTO.

Nous venons par les journaux du Haut-Canada que le recensement de Toronto pour ce qui suit:

Nombre de maisons—3795; maisons inhabitées—351; habitations publiques—19; églises—21; collèges—5; etc.

GRANDE ASSEMBLEE.

Hier soir, à 7 heures, il y a eu dans une des grandes salles du marché Bonsecours une assemblée générale des citoyens de Montréal en faveur de la cause de la tempérance.

COLONISATION.—M. Boucher était monté il y a quelques temps à Montréal pour demander les terres en faveur de la colonie qu'il va fonder au Saguenay.

cher se trouve coupé dans toute sa longueur par la grande route qui va jusqu'au lac Saint Jean, et qui devra se prolonger indéfiniment plus tard le long de la rive ouest du même lac.

Notre confrère de la Gazette de Montréal, en parlant de la rénumération que les membres de notre parlement se sont votés à la dernière session, dit que cette mesure a passé à une heure avancée de la nuit.

LA REVUE CANADIENNE.

C'est pour nous aujourd'hui un acte pénible que d'annoncer que la Revue Canadienne vient de cesser de paraître.

Après ce passage, nous croyons devoir encore citer le suivant, que nous liions avec le plus grand plaisir:

Nous regrettons sincèrement la retraite de notre confrère de la carrière du journalisme, et pouvons l'assurer qu'il emporte avec lui notre estime et tous nos souhaits pour sa réussite dans la pratique de sa profession.

Nos lecteurs voudront bien faire attention à l'annonce de la vente de l'imprimerie de la Revue.—Voir l'annonce.

Nos remerciements à qui de droit pour les journaux français des derniers dates.

UN AVIS.—Il est de par le monde certaines gens qui s'élèvent fortement contre le pillage, et ils ont raison.

AUX CORRESPONDANTS.

M. L., lettre reçue, et le ton expédié. M. avec nous, pensez-y un peu.—C'est très noble, mais on peut s'en fier.—Envoyez-nous en un numéro.—Vers le 15 du courant.

FAITS DIVERS.

JOURNAL D'EDUCATION.—Nous avons reçu la 9e livraison du Journal d'éducation pour le Haut-Canada. C'est une excellente publication qui mérite l'encouragement du public.

LIBELLE.—Nous voyons par nos échanges de Montréal que le Pilot, le Herald et le Transcript sont poursuivis (pour libelle) par M. B. A. C. Gagy, et le Pilot par M. Ferrer.

TEMPS.—Enfin voilà le soleil depuis hier qui vient nous réjouir et nous réchauffer. Il y a près de trois semaines que nous avons eu continuellement de la pluie.

INCENDIE.—Durant la nuit de mercredi, le feu s'est déclaré dans la brasserie de M. Brodie à Griffintown, mais il a pu être éteint avant d'avoir consumé la bâtisse.

PRISON.—Au 1er du courant, il y avait 160 détenus dans la prison de Québec, 47 d'entre eux étaient des femmes.

CITRONILLES.—Ces jours derniers il y avait à Québec une citronille de 106 livres, à Bytown une de 170 livres, et à Trois-Rivières une de 175 livres.

LES POIS.—Les journaux rapportent qu'à Trois-Rivières les pois continuent un ver qui les rend très nuisibles. Avis donc.

UNE DIFFERENCE.—Le Star de Cohou rapporte que, sur une demande spéciale, M. Hincks a accordé la liberté d'association pour les objets d'agriculture venant des E.-U.

QUADRATURE DU CERCLE.—Le Morning Courier de ce matin nous annonce qu'un M. Parker de New-York prétend avoir résolu le problème de la quadrature du cercle.

taînement raison. Car jusqu'à présent on a toujours regardé la solution de ce problème comme impossible.

WELLAND.—Durant la semaine finissant le 19 septembre, il est passé 63 vaisseaux dans le canal Welland; 43 de ces vaisseaux venaient des ports des E.-U., et étaient chargés de blé, fleur et blé d'inde.

BROCKVILLE.—Le Recorder de Brockville du 28 septembre dit que le blé continue à y être en grande demande et à s'y vendre 4c. 6d. à 4c. 8d. par 60 livres.

DES AVENTURES.—Le Mercury de Québec rapporte qu'un pilote du nom de Germain St. Pierre partit de Québec pour piloter le navire Québec.

OTTAWA.—A une assemblée à Aylmer, il a été décidé de demander au parlement de faire de l'Ottawa un district à part de celui de Montréal.

UNE MORT.—Le Commodore J. Biddle vient de mourir à Philadelphie. Dans la marine des E. U. il n'y avait que cinq officiers de plus élevés que lui en grades.

CONVERSION.—Mademoiselle Hill Rennie a fait abjuration du protestantisme et embrassé le catholicisme à New-castle sur le Tyne.

MEXIQUE.—Les partisans de Santa-Anna se sont unis aux Démocrates, et l'on craint qu'ils ne tentent de placer de nouveau Santa Anna à la tête des affaires.

SEURS DE LA CHARITE.—Douze seurs de la charité étaient sur le point de quitter la France pour se rendre aux Iles Sandwich et y fonder un hôpital.

L'EAU DE LA MER.—M. Crose, le galvaniste, vient de découvrir, dit-on, le moyen de rendre l'eau de la mer aussi pure et buvable que l'eau de rivière ou de source.

UNE GRANDE QUESTION.—Il doit se tenir incessamment dans l'Etat de New-York une convention épiscopale, pour décider si les personnes de couleur peuvent jouir de tous les privilèges de membres de la congrégation.

CUivre.—On a découvert une mine de cuivre à Concord dans le Massachusetts.

NAVIRE.—On va construire à Boston un navire qui aura pour nom "Jérôme", en l'honneur du héros de l'Océan Monarch.

UN EVEQUE D'AMERIQUE.—Mgr. Chance, évêque de Natchez était arrivé à Paris, et résidait chez les sulpiciens.

NOUVELLE EGLISE.—Mgr. de Philadelphie a posé (la semaine dernière) la première pierre d'une nouvelle église catholique à Gloucester Point, dans le New-Jersey.

CINCINNATI.—A l'église St. Patrice de Cincinnati, le Rév. O'Brien a célébré l'anniversaire de l'établissement de la société de tempérance dans son église.

CONVENTION.—Il s'est tenu ces jours derniers à Philadelphie la première convention annuelle de l'Association américaine pour la propagation des sciences.

SATELLITE.—Des journaux rapportent qu'un astronome du nom de Bond à Cambridge vient de découvrir un huitième satellite à Saturne.

INCENDIE.—A Pensacola, E.-U., il y a eu hier un grand incendie qui a détruit presque toute la ville.

LA DERNIERE PIASTRE.—Un journal américain accuse réception d'une piastre [billet de banque] sur le dos duquel était écrite en toutes lettres, la remarque suivante: "Amis, soyez avertis. Cette piastre est la dernière que je possède d'une fortune de \$30,000. La cause est le Wisky et le Gin!"

RUSSELL.—Il paraît que M. Smith O'Brien qui doit subir son procès à Clonmel a fait sommer Lord John Russell de s'y trouver comme témoin.

ELECTIONS.—On croyait à Paris que les républicains rouges réussiraient à emporter les élections.

AFREUX SINISTRE.—Les journaux de St-Louis renferment les détails d'un affreux sinistre, arrivé le 12 au matin sur le Mississippi, à un mille au dessous de la petite ville Ham-bourg.

GUATEMALA.—La guerre civile se poursuit dans le Guatemala, et malgré une victoire remportée le 14 août sur les insurgés, par le président Carrera, la tranquillité ne tendait pas à se rétablir.

MORT D'UN CHARGE D'AFFAIRES.—Des lettres de Rome du 28 août nous apprennent que M. J. L. Martin, chargé d'affaires des Etats-Unis près le Saint-Siège, était mort subitement l'avant-veille.

PRIEMIERES NEIGES.—L'approche de l'hiver s'est fait sentir ces jours derniers à New-York avec une rigueur précoce.

LE CHOLERA.—Le choléra a frappé à Berlin, du 8 au 9 septembre, 73 personnes, et du 9 au 10, 57 personnes.

Des lettres d'Athènes du 24 août annoncent que le fies a fait son apparition dans l'île de Skiathos, une des Sporades.

FRANCKFORT.—L'Assemblée paraît fort embarrassée de la résolution qu'elle a prise à l'égard de l'armistice.

AUTRICHE.—Les finances de l'Autriche sont dans la situation la plus alléante.

ESPAGNE.—On écrit de Madrid, 5 septembre ; On s'attend à la délivrance de l'infante duchesse de Montpensier pour le 6 septembre.

Les seuls membres du corps diplomatique qui doivent assister au baptême de l'infante à titre de la duchesse de Montpensier sont M. de Dantas, représentant du Portugal ; M. Wranghell des Pays-Bas ; M. Cavallanti de Albuquerque, du Brésil, et M. J. M. Seys, du Chili.

M. le marquis de Santa-Cruz est nommé corregidor de Madrid.

Le ministre de la guerre part demain pour les eaux d'Alabaina.

Berzélius.—Voici quelques détails sur Berzélius, l'illustré avant que monde vient de perdre.

Emporté par cette souffrance de tout savoir ce qui avait quelque rapport avec ses études favorites, Berzélius s'obstinait à passer sa journée entière assis dans un fauteuil lion et dictant à l'un de ses élèves les réflexions critiques que ses lectures lui suggéraient.

Le sénat, l'Assemblée nationale, tous les corps d'états se sont réunis spontanément à la longue procession funèbre, qu'il accompagnait à leur dernière demeure les restes glorieux de l'incomparable chimiste.

L'autopsie du corps de Berzélius a été faite en présence de toutes les sommités scientifiques de Stockholm ; elle n'a rien révélé d'extraordinaire, qu'un ramollissement circonscrit de la moelle épinière.

Au jugement de tous, Berzélius était le premier chimiste du monde. Il a consacré sa vie entière à formuler et à établir des savantes théories, à exécuter et à répéter d'innombrables analyses.

ÉTATS DE L'EGLISE.—Le cardinal Amat, dans une proclamation aux habitants des Légations, en date de Bologne, du 4 septembre, déclare que le gouvernement doit être able à recomposer et à augmenter l'armée selon le vœu des conseils délibérants, et à réorganiser et à renforcer, quand il en sera besoin, la garde civique d'une manière honorable et utile pour les habitants honnêtes.

Par suite de cette proclamation, le commissariat suprême, pour les quatre Légations, a pris les mesures suivantes : 1° Est prohibé, tout port d'armes à feu ou armes blanches, sous peine, par quiconque y contrevenait, de subir ces châtimens établis par les lois en vigueur.

ÉTALIE.—Les journaux de Turin publient le programme suivant, adopté par la société nationale pour arriver à la constitution italienne.

Les soussignés, constitués en Comité initiateur, chargés de préparer le Comité central, dont il sera question ci-après ont, sous la présidence de M. Vincent Gioberti, proposé et adopté le programme suivant :

- Art. 1er. Le but de la société consiste à provoquer par tous les moyens légitimes, la réalisation du pacte fédéral de l'Italie.
Art. 2. La société prend pour base de ses opérations les faits accomplis et les principes fondamentaux qui constituent le droit universel des nations, parmi lesquels elle croit devoir spécifier les suivants :
1° L'indépendance absolue de l'Italie ;
2° Le maintien de l'union du Piémont avec les duchés et les provinces lombardo-venitienues sous le sceptre constitutionnel de la dynastie de Savoie.
3° Le maintien de l'intégrité territoriale et des prérogatives politiques des divers Etats déjà constitués dans la Péninsule, à savoir : l'Etat de l'Eglise, le royaume de Naples, le royaume de Sicile, le grand-duché de Toscane et la République de Saint-Marin.

1. De répandre par la presse et par la parole l'idée de la nécessité d'un pacte fédéral et de former un projet pratique qui concilie l'intérêt commun de la nation et les intérêts spéciaux des divers Etats italiens.

2. De recueillir les vœux des peuples pour la réalisation de ce pacte.

3. De travailler auprès des princes et de gouvernements pour les engager à établir puissamment le vœu public.

Art. 4. Il sera établi provisoirement à Turin un Comité central de la société, dont les membres seront indistinctement de toutes les provinces, Etats ou villes de l'Italie.

Art. 5. Il sera établi, en outre, dans les autres parties de l'Italie, des Comités locaux qui se mettront en rapport avec le comité central.

Art. 6. Chaque Italien a droit de faire partie de la société et il en sera membre de fait en s'obligeant à en répandre les principes et à verser annuellement dans la caisse de la société une lire italienne.

Art. 7. Chaque journal qui se déclarera en faveur de la Confédération et qui en propagera les principes, sera considéré comme l'un des journaux de la société et en portera les insignes.

Art. 8. Aussitôt qu'il sera formé, le comité central, dont il est question à l'article 4, s'occupera de publier le règlement organique de la société.

Signent les signatures.

ITALIE.—On lit dans la Gazette officielle de Rome : Nous pouvons assurer qu'à Rome le pape Pie IX a su que l'on doit traiter dans un congrès les affaires d'Italie, il a aussitôt pris les dispositions convenables pour que le prince italien, soit représenté dans ce congrès, afin de protéger les droits du Saint-Siège et de ses sujets, et de veiller, selon son vif désir, d'accord avec les autres princes catholiques, aux intérêts de l'Italie elle-même.

ÉTATS-ROMAINS.—Rome est très tranquille, et les provinces sont calmes à l'exception de Bologne où se manifeste toujours une assez grande agitation.

On assure que lord Palmerston va envoyer un ambassadeur à Rome et qu'il aura l'intention que le pape ne proteste pas contre la démission de lord Palmerston de recevoir en Angleterre aucun ecclésiastique comme représentant du chef de l'Etat romain.

TORIN.—Les nouvelles de cette province sont d'une extrême tristesse. Les correspondances de Milan font un déplorable tableau de l'occupation autrichienne.

On assure que lord Palmerston va envoyer un ambassadeur à Rome et qu'il aura l'intention que le pape ne proteste pas contre la démission de lord Palmerston de recevoir en Angleterre aucun ecclésiastique comme représentant du chef de l'Etat romain.

LA SITUATION EN ESPAGNE.—Les nouvelles de cette province sont d'une extrême tristesse.

On assure que lord Palmerston va envoyer un ambassadeur à Rome et qu'il aura l'intention que le pape ne proteste pas contre la démission de lord Palmerston de recevoir en Angleterre aucun ecclésiastique comme représentant du chef de l'Etat romain.

LA SITUATION EN ESPAGNE.—Les nouvelles de cette province sont d'une extrême tristesse.

LA SITUATION EN ESPAGNE.—Les nouvelles de cette province sont d'une extrême tristesse.

LA SITUATION EN ESPAGNE.—Les nouvelles de cette province sont d'une extrême tristesse.

LA SITUATION EN ESPAGNE.—Les nouvelles de cette province sont d'une extrême tristesse.

LA SITUATION EN ESPAGNE.—Les nouvelles de cette province sont d'une extrême tristesse.

LA SITUATION EN ESPAGNE.—Les nouvelles de cette province sont d'une extrême tristesse.

mieux qu'eux car vous le savez, général ; on ne détruit réellement que ce que l'on remplace.

Recevez, général, la nouvelle assurance de mes sentiments d'estime et d'amitié.

LES NAPOLÉONS.—Le prince Louis-Napoléon, arrivé jeudi dernier à Ostende, en est reparti le lendemain pour l'Angleterre.

LES DÉBATS.—Les divers journaux qui représentent un parti ou une opinion ont publié des listes de candidats aux élections prochaines.

LES DÉBATS.—Les divers journaux qui représentent un parti ou une opinion ont publié des listes de candidats aux élections prochaines.

LES DÉBATS.—Les divers journaux qui représentent un parti ou une opinion ont publié des listes de candidats aux élections prochaines.

LES DÉBATS.—Les divers journaux qui représentent un parti ou une opinion ont publié des listes de candidats aux élections prochaines.

LES DÉBATS.—Les divers journaux qui représentent un parti ou une opinion ont publié des listes de candidats aux élections prochaines.

LES DÉBATS.—Les divers journaux qui représentent un parti ou une opinion ont publié des listes de candidats aux élections prochaines.

LES DÉBATS.—Les divers journaux qui représentent un parti ou une opinion ont publié des listes de candidats aux élections prochaines.

LES DÉBATS.—Les divers journaux qui représentent un parti ou une opinion ont publié des listes de candidats aux élections prochaines.

LES DÉBATS.—Les divers journaux qui représentent un parti ou une opinion ont publié des listes de candidats aux élections prochaines.

LES DÉBATS.—Les divers journaux qui représentent un parti ou une opinion ont publié des listes de candidats aux élections prochaines.

propriétés monastiques quelconques, avec cette seule réserve que, dans le cas où il jugerait la vente immédiate de quelques-unes de ces propriétés utile ou nécessaire avant la réunion du Grand-Conseil en session ordinaire d'hiver, il aurait le droit de convoquer extraordinairement pour faire ratifier cette aliénéation.

CALCIE.—M. Zaleski, nouveau gouverneur de cette province est arrivé à Cracovie et a commencé immédiatement l'œuvre de réorganisation administrative de la Calcie.

UN VICAIRE.—Le 24 du mois d'août, au lieu de la colléce catholique d'Ushaw, à Durham, la consécration épiscopale d'un ancien élève de cet établissement, M. William Hogarth, qui était depuis quelques années vicaire-général du district du Nord, et qui vient d'en être nommé vicaire apostolique avec le titre d'évêque de Samosate.

NAISSANCES.

A Montréal, le 2, le dame du Lieut. Col. DeSalaberry a mis au monde une fille.

MARIAGES.

A Québec, le 26 septembre, M. Jos. Bureau, imprimeur de Montréal, à Demoiselle Marie Louise Dion, de Québec.

DÈCES.

A Montréal, aujourd'hui le 6 du courant, à l'âge de 45 ans et 8 mois, Dame Angélique Grenier épouse de M. Pierre Paquin. Modèle parfait de toutes les vertus conjugales, amie sincère et affectionnée, elle fut aussi la mère des pauvres.

AVIS.

Le soussigné prie toutes les personnes qui lui sont créancières, soit pour abonnements à la Revue Canadienne et l'Album Littéraire, soit pour publication d'annonces ou impressions, de venir au plus tôt régler leurs comptes, ou de lui en faire parvenir le montant sans délai, s'il est nécessaire de clore au plus vite les affaires de son établissement.

LOUIS O. LETOURNEUX.

IMPRIMERIE.

REVUE CANADIENNE.

À VENDRE.

Le soussigné offre en vente en un seul lot tout le matériel de son Imprimerie. Ce matériel est complet et comprend une excellente Presse et un fonds considérable de caractères, de fond et de gout de toutes espèces, tout ce qu'il faut pour imprimer un ou deux journaux et la variété de types nécessaire pour un journal.

LOUIS O. LETOURNEUX.

L. O. LETOURNEUX.

AVOCAT ET PROCUREUR, A. établi son Bureau au No. 13, rue St. Vincent.

L. P. BOIVIN,

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT,

VERTU de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques-Martin.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 31 juillet 1848.

Il a plu à SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, nommé JEAN OLIVIER ARCAÏS, Ecuyer Agent pour diriger l'établissement des Terres de la Couronne dans le District de St. François et le comté de Mégantic, dans le Bas-Canada.

AGENCE

POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM. 1er Août, 1848.

Le soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gouverneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke...

Cinquante acres de terre seront donnés à tout colon âgé de dix-huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobriété et de moyens d'existence...

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistra) son nom, son âge, son état, métier ou profession, s'il est marié, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'enfants...

Les conditions du billet de location sont—de prendre possession dans un mois de la date du billet—de mettre en état culture et rapport au moins douze arpents de la terre en quatre années...

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à quatre Chelins l'acre, payable comptant...

Pour se rendre au Bureau de l'Agent au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuvent prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, ou celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. François, en passant par Sherbrooke.

Ceux du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly; à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Gosford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Watton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivières.

Le sol du territoire à établir est généralement d'une bonne qualité, couvert d'ébénier et mérisier sur les hauteurs, et de frêne, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas.

Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gouvernement.

L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Maisons d'École et d'entretenir des Missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer généralement, et dans une localité qui offre les plus grands avantages.

Les chemins maintenant en projet de construction, sont:

1°.—Le chemin de Watton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et cinquième rangs de Watton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des onzième et douzième rangs de ce Township, et continuant entre ces rangs vers le nord-est jusqu'à la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Township de Ham, puis, entre le premier et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lot numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se prolonge jusqu'à Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu près de dix-neuf milles.

2°.—Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son intersection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

3°.—La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantic) jusqu'à la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce point le chemin qui conduit à Gould sur les établissements de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la Beauce jusqu'à la ligne du comté.

4°.—Le chemin Victoria, partant du chemin Lambton à son intersection de la ligne sud-ouest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gairdner, où il prendra une direction sud-ouest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Oter Brook, qui conduit au Village de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ 22 milles.

Ces différents chemins seront ouverts sur une largeur de 66 pieds et le terrain de chaque côté sera divisé en lots de 50 acres chaque pour être donnés gratuitement.

En outre le chemin principal de chacune de ces sections, il y en aura deux autres (un de chaque côté du premier) de travers sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois de 50 acres seront également faits. Mais comme sur ces chemins additionnels il ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devanciers respectives.

J. OLIVIER ARCAND,

Agent pour l'Établissement des Townships de l'Est.

Montréal, 8 août 1848.—1 m 4 m

COLONISATION.

La Compagnie des terres de l'Amérique Britannique annonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement fait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est, elle est prête à offrir toutes les terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui devront attirer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur paroisse natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au colon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des applicants à des termes plus avantageux qu'elle ne les a jamais ci devant offerts.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de faire son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y fixer.

Quoique l'Association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florissants établissements canadiens dans Stukeley et Ely aient été oubliés; les colons peuvent aussi y diriger leur attention, avec la certitude de participer aux avantages d'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sera subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconcevable aux premiers cultivateurs dont le succès rejoint et encourage maintenant les autres.

Dans le Township de Stukeley, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d., par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquante acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de poterie ainsi que des auberges.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukeley, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukeley, et les offre en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukeley à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la malle de Montréal à Sherbrooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bâti deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille acres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égalles en qualité à celles de Stukeley et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 50 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'à payer l'intérêt du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre versements égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite payable par le colon.

Il n'est exigé aucun argent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'entreprise.

La distance de St. Césaire à Stukeley est de douze lieues, par un bon chemin ou pendant tous les jours les malles de Montréal, de Sherbrooke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'Agent sur les lieux, M. GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. On, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Esq., à Sherbrooke, le Commissaire de la Compagnie.

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle dispose à des conditions également faciles. On voudra bien référer aux autres avisements qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N. B.—Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certains avantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les bois; et la même indulgence sera accordée par les soussignés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, prouveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT, Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juil. Montréal, 4 août 1848.

Gerin-Lajoie,

AVOCAT,

Établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerne.—22 septembre.

BANQUE D'EPARGNES DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Monseigneur l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs,

W. Workman, Président, A. Larocque, V. Président, Francis Hincks, H. Mulholland, Edwin Alwater, Damase Masson, Nelson Davis, Henry Judah, L. T. Drummond, P. Beaubien, Joseph Bourret, H. Mulholland, Barthol. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

AVIS est donné par les présentes que cette Institution paiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain—Les Dépôts reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, vu que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigent, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, aucun autre jour dans la semaine, le Président le Vice-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS, Secrétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS.

LES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature la prochaine session, ou à la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilège de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomption, à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'eau moins quatre vingt pieds. Il y aura un pont-levis de trente pieds de longueur. Il sera élevé à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux.

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté à qui voudra, de tenir une traversée de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcell.

Les péages qui seront demandés, sont:

- 1° Pour chaque carrosse ou autre voiture à quatre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait: Six deniers courant.
2° Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues, chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bête de trait: Quatre deniers.
3° Pour chaque cheval ou autre bête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées: Deux deniers et
4° Pour chaque personne à cheval: Deux deniers et
5° Pour chaque personne à pied: Un denier.
6° Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.
7° Pour chaque mouton, veau, agneau, chèvre, pour autre animal de même taille: Un demi denier courant
J. F. LAROCQUE. A. E. ARCHAMBAULT.
P. U. ARCHAMBAULT. AMABLE ARCHAMBAULT.
NARCISSE GALARNEAU. CYRILLE CHAPUT.
JOSEPH PELLETIER, fils. CAMILLE ARCHAMBAULT.
AGAPIT CHAPUT.
L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE REGIOPOLIS, KINGSTON, HAUT-CANADA.

CETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers depuis ces deux dernières années, et elle est sous la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONNELL, V. G., assisté du Rév. J. FARREL et du Rév. J. MADDEN et d'autres professeurs.

Placé dans une des meilleures localités, le collège de Kingston est, sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre; autant par son fini et son élégance que par ses dimensions (ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et s'étendant de son terrain.

La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quinté, le fleuve, St. Laurent, la Baie de Cataract et toutes les campagnes environnantes. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée.

Les cours d'étude comprennent toutes les branches généralement enseignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le grec, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scolaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scolaire, de l'enseignement, du chauffage et de la lumière, pour l'année, est de 25\$ dont moitié payable d'avance.

Les externes paient 25\$ par année. Le Blanchissage, s'il est fait au Collège est de 22\$ 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent en courir des risques, sont de 4\$.

On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en faire les frais.

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues par l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sœurs de l'établissement, à des prix très réduits.

On ne prendra aucun élève pour moins d'une année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés et tout objet trouvé inadmissible, tel que Roman et livre immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'il ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'avance.

Toutes lettres envoyées ou reçues par les étudiants sont sujettes à examen.

On enverra, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfants.

Un examen privé aura lieu de temps à autre pendant l'année, et un autre, public, aura lieu à la fin de l'année; et les parents sont respectueusement priés d'y assister.

Cette institution, quoique strictement catholique, reçoit des jeunes gens de toute autre croyance religieuse; et ils y jouiront d'une entière liberté de conscience; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle; mais en même temps, elle est forte.

On s'appliquera à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de l'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison.

La bonne conduite et l'assiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Rév. ANGUS MACDONNELL, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

A VENDRE.

UNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

JOSEPH LAJEUNESSE.

Montréal, 18 juillet 1848.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

DE J. B. ROLLAND, 24 RUE ST VINCENT, MONTREAL

On trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livres de prières: le tout à des PRIX TRES-REDUITS. Montréal, 21 octobre 1847.

Le Soussigné informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouveau REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Écoles, etc., etc., etc., à aussi bas prix que qui que ce soit. Voir ses prix avant aller d'acheter ailleurs.

Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie

EGGLESIASTIQUE

Les soussignés ont l'honneur d'annoncer au public, et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame, à-vis le Séminaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont ouvert une Librairie sous le nom de

LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE. Ils ont constamment en main des Livres de Morale et de Religion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrésiennes. Ils espèrent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fera pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortent de leur échoppe. Us lui s'efforcent tout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patronnent.

AVIS.

DANS la vue de reconnaître l'accès bienveillant reçu jusqu'à ce jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PREMIER DE MAI prochain, l'AMBI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MARDI et VENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,219 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CENTS et DEMI par année, payables tous les six mois d'avance. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE centimes courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amis de notre journal, de vouloir bien connaître le présent avisement, tant dans leurs localités respectives; et les journaux qui échangent avec nous, nous confieront, en le reproduisant, un service que nous leur remercions dans l'occasion. On s'abonne chez MM. les Curés, à Québec, au Bureau du Journal, No. 22, Rue Lamontagne, et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires, No. 12, Rue la Patrie, Haute-Ville.

A Montréal, chez E. H. Fabre, écrivain, No. 3, Rue St. Vincent. STANISLAS DRAPEAU, PROPRIÉTAIRE.

Québec, 17 mars, 1848.

P. GENDRON IMPRIMEUR

No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a ouvert son atelier typographique, et prend la liberté de solliciter de nouveau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que,

- LIVRES, PAMPHLETS, CATALOGUES, BILLETS D'ENTEREMENT, CARTES D'ADRESSE, CIRCULAIRES, CHÈQUES, POLICES D'ASSURANCE, TRAITES, CARTES DE VISITES, CONNAISSANCES, ANNONCES DE DILIGENCES, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC.

Le tout avec goût et célérité. Tout le matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou six mois seulement.

PRIX TRES-REDUITS.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, Architecte, au vieux Château St. Lou Haute-Ville Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES, payables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois. Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire au Melange, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc., etc., doivent être adressées, francs de port, à l'Éditeur des Melanges Religieux à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

- Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, 20 2 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 7
Dix lignes et au-dessous, 1ère insertion, 0 0 6
Chaque insertion subséquente, 0 0 11
Au-dessus de dix lignes, [1ère insertion] chaque ligne, 0 0 4
Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1
Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraître LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, MM. FABRE & Co., Libraire, Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Ptre. V. Ste. Anne, M. F. PLOTE, Ptre. Direct. Bureau des Melanges Religieux, troisième étage de la Mail cote pres de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis. JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU, PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.